

Participation citoyenne
Compte-rendu

Titre : Réunion publique ZAE Orgachim-Yorkshire

Date de l'événement : 30 septembre 2026
Lieu : Salle Legagneux, Oissel-sur-Seine
Horaires : 17h30 – 19h30
Service porteur du projet : Département Urbanisme et Habitat, Direction Aménagement et Grands Projets
Animateurs : Sacha HUTHWOHL, Audrey HIRBEC.
Intervenants : Eric Germain (urbaniste/paysagiste), Stéphanie Buttier (artiste), Stéphane Tranchard (Directeur de l'Urbanisme, de l'Habitat et de l'Environnement, ville de Oissel-Sur-Seine)

Participant·es
Environ 25 personnes, environ parité hommes-femmes.

Type d'événement :
Réunion publique

Information importante
En raison de la tornade ayant frappé Oissel-Sur-Seine quelques minutes avant le démarrage de la réunion publique, M. le Maire n'a pas pu être présent lors de cette réunion.

Pour **permettre à toutes et tous d'être informé·e·s** du projet d'aménagement et des espaces publics aménagés à court terme, nous **représenterons le projet dans son ensemble lors de la réunion prévue le 12 novembre à la salle Legagneux**.

Rappel du contexte de l'événement :
Le projet Seine-Sud est l'un des plus grands projets d'aménagement de la métropole rouennaise. Il vise à transformer progressivement plus de 200 hectares d'anciennes friches industrielles situées en bord de Seine, à Oissel, en un territoire plus attractif, accessible et créateur d'emplois.

Une première étape a déjà permis l'aménagement des secteurs du Halage et de la Sablonnière. Une nouvelle phase s'engage aujourd'hui avec la transformation de la zone Orgachim–Yorkshire–NPL (53 ha), un ancien site industriel stratégique au cœur du territoire.

La transformation complète du site s'inscrit dans le temps long. Toutefois, comme le secteur est déjà fréquenté et habité, la Métropole souhaite mettre en place à courte échéance des aménagements de préfiguration : création d'une partie des futurs espaces publics du projet global, afin d'améliorer le cadre de vie et d'amorcer le changement d'image du site sans attendre les grands travaux.

En parallèle, dans le cadre du programme européen We Create Space (« Nous créons de l'espace »), une démarche de coopération urbaine est engagée. Elle vise à placer les habitants au cœur du projet afin de leur permettre de proposer, construire et faire vivre des initiatives locales. Un appel à projets permettra ainsi de faire émerger des actions citoyennes (culturelles, sportives, environnementales, artistiques, sociales…).

Rappel des objectifs :

Cet atelier visait à :

- Présenter les **évolutions du projet d'aménagement** depuis la concertation de 2023 ;
- Présenter les **aménagements proposés à court terme** et leur rôle dans la vie quotidienne du quartier ;
- Expliquer la démarche **« Imaginez. Proposez. Fabriquez »** ;
- **Associer les habitants à la définition des usages** et des animations des nouveaux aménagements.

Cependant, la réunion a été marquée par un contexte particulier qui n'a pas permis de suivre le déroulé prévu. En raison des conditions météorologiques, le maire n'a pas pu être présent. Les échanges ont par ailleurs été largement consacrés aux questions soulevées par les personnes concernées par les procédures d'expropriation, ce qui n'a pas permis de mettre en œuvre les séquences participatives prévues pour associer l'ensemble des participants aux réflexions sur le projet.

Compte-rendu

Le **support Powerpoint** de la réunion, joint à ce compte-rendu, **présente le projet d'aménagement : répartition des espaces, voiries, nouveaux espaces publics..**.

Les travaux engagés depuis la concertation sont présentés en séance : travaux de dépollution de 8ha à hauteur de 6 millions d'euros, travaux écologiques situés majoritairement le long de la darse Yorkshire et travaux d'entretien et de retrait de déchets. Une réunion publique pour présenter les travaux de dépollution a été organisée en 2024.
Le calendrier global de l'opération est présenté, les procédure administratives et environnementales sont en cours sur ce projet.
La démarche de la métropole est d'engager des travaux sur une partie du projet qui pourra bénéficier aux habitants.

Les ateliers artistiques proposés par Stéphanie Buttier sont présentés ainsi que le travail confié aux étudiants de l'école en architecture dont le rôle est de conduire des entretiens avec les riverains du projet afin de comprendre l'histoire et le ressenti des habitants qui voudront témoigner et plus particulièrement « comment vivre à côté d'une friche, comprendre son évolution sans gommer le passé et investir la population dans son devenir. »

Au fil de la présentation, les participant·e·s ont partagé leurs **remarques ou questions,** présentées en *italique* dans le texte ci-dessous.

Nuisances liées aux travaux de dépollution

*Plusieurs participant·e·s témoignent de **nuisances liées aux travaux de dépollution**, et aimeraient **s'assurer qu'ils ne durent pas / ne se reproduisent pas / cessent**. Parmi ces nuisances :*

- *Une bâche qui claque quand il y a du vent et laisse passer des poussières.*
  - À ce sujet, l'entreprise en charge nous a indiqué que « le dispositif de fixation des bâches des biotertres va être repris afin de limiter les éventuelles gênes acoustiques et d'autre part, les bâches anti-bruit seront repositionnées au niveau des unités de traitement des biopiles pour améliorer la situation » et que « il est inclus dans le suivi environnemental mensuel, des relevés par sonomètres. Les mesures n'ont révélé aucune problématique particulière. Des relevés complémentaires seront effectués en fin de semaine, après le déplacement des bâches, afin de compléter ce suivi et d'évaluer l'efficacité des mesures mises en œuvre. »
- *Des mauvaises odeurs ont été ressenties pendant les phases de terrassement.*
  - L'entreprise a été informée de cette situation et avait fait des mesures des composés volatils dans l'air à proximité des maisons. La phase de terrassement étant achevée, l'entreprise indique que cela « devrait contribuer à une diminution significative des nuisances olfactives. »
- *Des sifflements et bruits parasites récurrents, par exemple une alarme qui sonne durant tout le week-end.*
  - Les sifflements sont générés par les compresseurs des unités de traitements en charbon actif dans le cadre du procédé de « Venting ». Ce procédé consiste à insuffler de l'air dans le sol pour récupérer les gaz du sol impactés et les traiter sur charbon actif.
  - Pour les autres bruits, notamment l'exemple de l'alarme, nous vous invitons à contacter l'entreprise en charge directement lorsque cela arrive.
- *Une importante circulation de camions a été constatée au démarrage des travaux. Va-t-elle recommencer ?*
  - La fin des travaux générera de nouveau la circulation de camions, mais dans une moindre mesure qu'au démarrage du chantier. En effet, la majeure partie des terres dépolluées sera réutilisée sur site, limitant ainsi les besoins en transport.
- *Jusqu'à quand dureront les travaux de dépollution ?*
  - Les travaux se prolongent jusqu'à ce que les niveaux de pollution soient descendus en dessous des seuils cibles. Ils devraient se prolonger jusqu'à fin 2027.

De manière globale, **les coordonnées des contacts du projet** sont affichées sur la **clôture du site** et **les équipes d'Ortec restent joignables** si les riverains rencontrent des désagréments particuliers en lien avec le chantier.

Circulation et bruit liés aux futurs aménagements

Bien que le trafic futur soit réorienté sur de nouvelles voiries et ne transite plus par les rues actuelles Fauquet et Legagneux, le trafic va augmenter, y-a-t-il une estimation du nombre de véhicules en plus (notamment les camions) ? Et quels impacts en termes de bruit ?

- Une étude d'impact a été menée dans le cadre du projet d'aménagement. Elle inclut une étude acoustique et une étude de circulation, qui sont accessibles au public. Ces deux documents sont joints à ce compte-rendu.

Expropriations liées au projet d'aménagement

*Le projet engendre **plusieurs expropriations**. Comment cela va-t-il s'organiser ?*

- **Réponse :** Les préoccupations exprimées lors de la réunion publique sont **légitimes et entendues**. Il est indiqué que les foyers concernés feront l'objet d'un **accompagnement individualisé**. La procédure d'expropriation devrait se dérouler sur plusieurs années.

***Pourquoi** ces foyers seront-ils expropriés ?*

- Il est indiqué que le projet prévoit la création de nouvelles voiries destinées à éloigner les flux de circulation automobile et de poids lourds des zones d'habitation, tout en intégrant des aménagements pour les mobilités actives rendus obligatoires par la loi (trottoirs et pistes cyclables). Plusieurs parcelles et habitations se situent sur le tracé de ces futurs aménagements, dont l'implantation est contrainte par l'espace disponible. La majorité des parcelles concernées se trouvent également à proximité d'axes destinés à accueillir du trafic de poids lourds. Dans ce contexte, des procédures d'expropriation sont envisagées afin de permettre la réalisation des aménagements projetés et d'éviter le maintien d'habitations dans un environnement fortement contraint par les infrastructures routières et les activités économiques.
- En ce qui concerne les maisons situées sur le boulevard Dambourney, l'environnement créé (voirie de desserte de la zone industrielle et développement d'une zone industrielle en arrière) crée un environnement qui n'apparait plus compatible avec de l'habitation.

*Serait-il possible de **reconstruire** de nouvelles maisons ou de vendre / mettre à disposition des terrains **dans le quartier** pour les foyers expropriés ?*

- Ce n'est **pas possible**, car **aucun foncier constructible à vocation résidentielle** n'est disponible dans le quartier. Les terrains restants sont classés en **zone naturelle ou économique** et ne permettent pas la réalisation de nouvelles habitations.

.

Sujets divers

Pourquoi installer des entreprises ici, alors que sur d'autres espaces, on installe seulement des panneaux photovoltaïques. Pourquoi ne pas installer les entreprises là-bas, et le photovoltaïque par-dessus ?

- Le terrain évoqué est beaucoup trop pollué pour y installer des activités avec des salariés. En outre, les entreprises de la nouvelle zone d'activité pourront installer des panneaux photovoltaïques en toiture.

Les nouveaux espaces publics intègrent-ils des dispositifs visant à prévenir les occupations illicites ?

- Oui, des aménagements paysagers, notamment sous la forme de buttes de terre paysagères, sont prévus afin de limiter l'accès des véhicules à certains espaces et de prévenir les occupations non autorisées.

Les travaux incluront-ils une résolution des problèmes de réseaux d'eau et d'assainissement ? À chaque forte pluie, les égouts débordent et des mauvaises odeurs apparaissent.

- La Métropole remercie les habitants pour cette information.
- La cause de ces débordements a été identifiée, liés à des vols de tampons et de dépôt de déchets, et interviendra.

*Plusieurs participant·e·s expriment leur **mécontentement**, estimant qu'il n'est **pas normal***

qu'il n'y ait pas eu d'information des habitants depuis 2023.

Prochaines échéances

Date	Heure	Lieu	Évènement
Jeudi 12 novembre	17h30	Salle Legagneux	Présentation du projet d'aménagement Atelier thématique Sécurité
Mercredi 25 novembre	17h30	Médiathèque de Oissel-Sur-Seine	**Atelier « Imaginez. Proposez. Fabriquez »** Présentation de la démarche Réflexion collective sur des projets citoyens à Oissel-sur-Seine

Annexes

Sont annexés au document :

- Le support de présentation
- L'étude acoustique menée dans le cadre de l'étude d'impact
- L'étude de circulation menée dans le cadre de l'étude d'impact